

**DEPARTEMENT DE
LA SEINE MARITIME**

**MAIRIE
DE
NORVILLE**
11, rue des Ecoles
76330

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015 A 18 H 30

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 11/12/2015

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BAILLEUL, BOYERE Ch., BOYERE M., GENET, GOSSE, HAUCHARD,
LAGUERRE, MOREL, PETIT, PROTAIS, VIGER, WARLOP.

Membres excusés : Mr BARBEY, Mme DAJON, Mr ELIOT

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mr BARBEY donne pouvoir à Mme PROTAIS
Mme DAJON donne pouvoir à Mr BOYERE Michel
Mr ELIOT donne pouvoir à Mr BOYERE Christian

Secrétaire de séance : Mme GOSSE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

Date d'affichage : 18/12/2015

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2015-12-17/01	Décision modificative n° 3 (budget commune)
DCM2015-12-17/02	Décision modificative n° 1 (budget lotissement)
DCM2015-12-17/03	Refacturation de la consommation d'électricité aux locataires de la salle des fêtes
DCM2015-12-17/04	Comparaison des scénarios proposés par le programmiste pour la salle d'activités

DELIBERATIONS

Délibération n° DCM2015-12-17/01 :

Décision modificative n° 3 (budget commune) :

Après mandatement des salaires de décembre et des charges sociales du 4^{ème} trimestre, il apparaît un dépassement de crédit au chapitre 12 (charges de personnel et frais assimilés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) - fêtes et cérémonies	-1.110,00 €		
6455 (012) – cotisations pour assurance du personnel	1.110,00 €		

Délibération n° DCM2015-12-17/02 :

Décision modificative n° 1 (budget lotissement) :

Les écritures d'ordre passées en 2014 sur le budget lotissement étaient erronées. Il convient donc de les régulariser cette année pour prendre en compte la situation réelle et actuelle du lotissement, à savoir un terrain restant en stock.

Ainsi, nous devons inscrire au budget les crédits manquants par une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) – Terrains aménagés	405.690,00 €	3555 (040) – Terrains aménagés	405.690,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
71355 (042) – Variation des stocks de terrains	405.690,00 €	71355 (042) – Variation des stocks de terrains	405.690,00 €

Total Dépenses	811.380,00 €	Total Recettes	811.380,00 €
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Délibération n° DCM2015-11-18/03 :

Refacturation de la consommation d'électricité aux locataires de la salle des fêtes :

Lorsque la salle des fêtes est louée, nous refacturons aux locataires leurs consommations d'eau, de gaz et d'électricité sur relevés des compteurs.

Après vérification, nous nous apercevons que le prix unitaire du kWh d'électricité facturé aux locataires n'est pas en adéquation avec ce que nous facture EDF.

En effet, le prix unitaire facturé aujourd'hui aux locataires est de 0,045 € / kWh, alors qu'EDF nous facture en moyenne 0,18 € / kWh TTC (heures pleines et creuses confondues, y compris abonnement).

Les prix unitaires de l'eau et du gaz sont quant à eux conformes aux tarifs facturés par Véolia et Butagaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, décide d'augmenter le prix unitaire du kWh facturé aux locataires de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2016 à hauteur de 0,18 € / kWh.

Délibération n° DCM2015-11-18/04 :

Comparaison des scénarios proposés par le programmiste pour la salle d'activités :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents scénarios proposés par le programmiste Mr FRANZON pour la réalisation de la salle d'activité.

Scénario 1 : salle de 338 m² collée au vestiaire pour 1 119 587 € TDC*.

Scénario 1 bis : salle de 300 m² collée au vestiaire avec des matériaux de moindre qualité pour 775 883 € TDC.

Scénario 2 : salle de 338 m² seule pour 1 159 587 € TDC.

Scénario 3 : salle de 264 m² collée au vestiaire pour 875 444 € TDC.

Scénario 4 : salle de 264 m² seule (près de l'école) pour 777 282 € TDC.

* Toutes Dépenses Confondues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'opter pour le scénario n° 3 du programmiste correspondant à une salle d'activités de 264 m² collée au vestiaire existant qui sera réhabilitée.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion des commissions travaux et sécurité du 9 décembre 2015 en présence de Mr SEBIRE, policier municipal :

1. Cuisine salle des fêtes : des travaux de nettoyage et de peinture sont à prévoir. Le lave vaisselle va être déplacé et la table centrale va être remplacée par une plus grande. L'évier de la cantine va être remplacé par un plan de travail, et sera mis à la salle des fêtes. Le coût du matériel est estimé à 2600 €.

2. Passage piétons à côté de la benne à textile : il est en cours de déplacement afin que les véhicules arrêtés au stop ne soient pas positionnés dessus.

3. Trottoir en face de l'école : il est trop étroit pour le passage en toute sécurité d'une poussette et de plusieurs enfants. La solution envisagée est de déplacer la personne qui sécurise la traversée au passage piétons situé en face de la mairie. Les parents d'élèves et l'école seront informés de ce changement qui sera effectif en début d'année 2016. Nous serons à l'écoute d'éventuelles réclamations lors du prochain conseil d'école.

Concert en notre église au profit de l'association Manéga :

Pour rappel, MANÉGA est une association de solidarité Nord-Sud qui lutte contre la malnutrition infantile au Burkina Faso, au Tchad et au Niger.

L'association organise un concert de l'école de musique du Val de Seine dans notre église. La date est fixée au dimanche 31 janvier 2016 à 16h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.